



# COMMUNE DE GRIES

## BUDGET PRIMITIF 2020

### Note de présentation brève et synthétique

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le Maire doit joindre aux conseillers municipaux, à l'appui de la maquette réglementaire, une note de présentation brève et synthétique, afin de donner plus de transparence au budget et expliquer les enjeux.

#### **Le cadre général du budget**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté en temps normal par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. En raison du contexte sanitaire particulier de cette année, ce délai a été repoussé au 31 juillet.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020 sera voté le 12 juin 2020 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases de débat lors de la commission des finances du 09 juin 2020.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1.1. Les dépenses = 1 814 508 €**

En légère hausse (-+ 14 K€) par rapport au budget voté en avril 2019 (1 800 218 €)

#### **Les dépenses générales (chapitre 011) : 530 627 €**

Prévision en forte baisse par rapport au montant de 603 K€ voté en 2019 (552 K€ réalisé). Certains comptes ont été ajustés en baisse ou à la hausse en lien avec la crise sanitaire.

Dépenses prévisionnelles en baisse :

- Consommation de fluides des bâtiments communaux :
  - Eau et assainissement (10 K€ au lieu de 21 K€ voté) ;
  - Electricité et chauffage (125 K€ au lieu de 130 K€ voté).
- Contrats de prestations de service en baisse : 50 K€ au lieu de 59 K€ voté
- Locations immobilières et charges locatives : 7.2 K€ au lieu de 27 K€ (*fin de la location chez SIBI*)
- Entretien et réparation des bâtiments publics : 28 K€ au lieu de 35 K€ voté
- Assurances : 16.6 K€ au lieu de 25 K€ (*nouveau contrat renégocié sur la période 2020-2026*)
- Fêtes et cérémonies : 3 K€ au lieu de 6 K€ (*annulation de cérémonies 8 mai et 14 juillet*)

Dépenses prévisionnelles en hausse :

- Fournitures d'entretien et de petits équipements en lien avec l'achats de matériels spécifiques (34 K€ au lieu de 19 K€) pour les bâtiments communaux.
- Services bancaires et assimilés : 10 K€ (*frais de résiliation d'un emprunt*).

#### **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 654 500 €**

Des charges de personnel qui augmentent par rapport au BP 2019 voté.

Montant de 654 500 € prévu au total contre un montant de 602 050 € voté en 2019 (581 K€ réalisé).

L'année 2019 a vu le recrutement d'une apprentie CAP Petite Enfance à l'école maternelle en septembre et le réajustement à la hausse du volume horaire de certains agents.

Dépenses prévisionnelles en hausse :

- Salaires personnel (*titulaire et non titulaire*) : 428 K€ au lieu de 401 K€ voté en 2019. Prise en compte d'une réévaluation du régime indemnitaire pour les agents au début de l'année 2020 et du versement d'une prime exceptionnelle à certains agents en lien avec la crise sanitaire.
- Salaire de l'apprentie : 15 K€ au lieu de 4.5 K€.
- Cotisations : 167 K€ au lieu de 155 K€.

#### **Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 233 100 €**

Elles sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Montant de 233 100 € au total contre un montant de 216 400 € voté en 2019 (207 K€ réalisé).

- Augmentation de 2 000 € de la subvention au CCAS (18 K€ au lieu de 16 K€).
- Augmentation des subventions aux associations (110 K€ prévus au lieu de 98 K€) en prévision d'une participation financière plus importante de la commune pour l'ALEF dans le cadre du périscolaire petite enfance qui sera en place au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (64 K€ au lieu de 50 K€ réalisé en 2019)

#### **Le remboursement des intérêts de la dette : 22 250 €**

Il diminue légèrement par rapport à l'année dernière (26 250 € voté au BP 2019), car il prend en compte l'arrêt de l'emprunt pour le SPAR en milieu d'année.



**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 1 600 €** : Stabilité par rapport à 2019.

**Le virement à la section d'investissement (autofinancement) : 138 547.02 €**

## **1.2. Les recettes = 1 814 508 €**

En légère hausse ( + 14 K€) par rapport au budget voté en avril 2019 (1 800 218 €)

### **Produits des services et domaines (chapitre 70) : 64 850 €**

Diminution par rapport à 2019 (76 K€ réalisé, 82 K€ voté).

Baisse principalement due aux recettes issues de la vente de bois par rapport à l'année dernière (16 K€ prévu au lieu de 38 K€ réalisé en 2019).

Diminution également des droits d'écologie de l'école de musique (15 K€ prévus au lieu de 20 K€) afin de proposer un tarif remisé aux usagers de l'école de musique pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2019-2020, qui ont suivi les cours à distance.

Augmentation des recettes issues des locations des droits de chasse (17 K€ prévus au lieu de 0 € réalisé en 2019), car elles sont prévues sur 2 exercices.

### **Des produits liés aux impôts et taxes (chapitre 73) : 1 110 500 €**

Légère augmentation par rapport à 2019 (1 101 073 € réalisé), due à la revalorisation attendue des bases. Cette hausse, conjuguée à une bonne maîtrise des dépenses, suffit pour ne pas proposer une augmentation des impôts en 2020 pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. **Le produit fiscal attendu pour 2020 s'établit à 1 057 788 €**, dont 670 447 € de Taxe d'Habitation et 317 344 € de Taxe Foncière.

Montant de 1 055 000 € inscrit au Budget (*prudent*). Les produits issus de la fiscalité reversée par l'EPCI sont les suivants : 35 000 € au FPIC (*Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes*), et 143 000 € au FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources*).

### **Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 551 658 €**

Montant prévisionnel prudent quant à l'attribution de certaines subventions et compensations, toujours difficile à prévoir en début d'exercice. Montant de 551 K€ en hausse par rapport au budget voté en 2019 (521 K€), mais en légère baisse par rapport au budget réalisé (566 K€). Les dotations de l'Etat s'annoncent plutôt stables par rapport à 2019 pour la DGF et la DNP, et en hausse pour la DSR :

- Dotation forfaitaire (DGF) = prévision de 298 000 € (298 136 € perçu en 2019)
- Dotation de solidarité rurale (DSR) = prévision de 92 000 € (83 K€ perçu en 2019)
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) = estimation de 69 000 € (67 K€ perçu en 2019)

### ○ **Des produits de gestion courante (chapitre 75) : 41 200 €**

En baisse par rapport à 2019 (58 K€ réalisé), qui s'explique par un arrêt des loyers du SPAR en milieu d'année 2020 (32 K€ au lieu de 49 K€)

### ○ **Des recettes exceptionnelles (chapitre 77) : 3 300 €**

Il s'agit principalement de remboursement de sinistres par les assurances. En légère hausse par rapport à 2019 (2.8 K€ voté et 2 K€ réalisé).

## **2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1. Les dépenses = 1 759 268.72 €**

**Report de restes à réaliser = 831 037 €**

Dont plus de 670 000 € pour les travaux de restructuration de la Mairie et la construction de l'annexe et 52 K€ pour la construction du hangar de stockage aux ateliers municipaux.

**Remboursement en capital de la dette = 185 000 €**

**Subventions d'équipements = 13 600 €**

**Investissements programmés = 329 200 €**

- Achat d'un terrain derrière les ateliers pour 30 000 €
- Aménagement de terrains pour 5 000 €
- Travaux divers dans les bâtiments publics pour 10 000 €
- Remplacement de chaudières dans les bâtiments communaux pour 19 000 €
- Achat de matériels et mobiliers pour 30 200 €
- Complément de 25 000 € pour la construction du hangar de stockage aux ateliers municipaux
- Complément de 100 000 € pour les travaux de la mairie et de l'annexe
- Création d'une structure périscolaire 3-6 ans (1 ère phase) pour 110 000 €

**Dépenses imprévues = 39 900 €**

### **2.2. Les recettes = 1 759 268.72 €**

**Excédent investissement reporté = 50 616.16 €**

**Virement de la section de fonctionnement (Chapitre 021) = 138 547.02 €**

**Dotations et fonds divers (Chapitre 10) = 304 246 €**

- } Le FCTVA pour 32 046 €
- } La taxe d'aménagement pour 52 719 €
- } L'excédent de fonctionnement reporté (exercice 2019) pour 219 481 €

**Subventions d'équipement (Chapitre 13) = 432 773 €**

- } La Région Grand Est pour 65 937 € pour les travaux « Mairie »
  - } Le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour 37 350 € (travaux « Mairie ») et 32 K€ (école maternelle)
  - } La Communauté de Communes pour 75 000 € (travaux « mairie »)
  - } L'Etat au titre de la DETR pour 224 486 € (travaux « Mairie ») et 10 500 € (hangar ateliers)
- Une demande sera transmise à la CAF pour la création du périscolaire à l'école maternelle.

**L'emprunt à mobiliser (Chapitre 16) = 270 000 €**

- } Prêt relais pour 270 K€ auprès de la Caisse d'Epargne pour les travaux « Mairie » (remboursement TVA après 2 ans)

**Inscription au prix de cession (Chapitre 024) = 465 200 €**

] Vente du magasin SPAR pour 465 000 € en milieu d'année.

**Opérations d'ordres entre section se rapportant aux amortissements pour 54 882 €**

L'équilibre de ces opérations se traduit par une affectation en section de fonctionnement en dépenses au chapitre 042.

### III. Conclusion

Les anciens projets démarrés les années passées se sont ou vont se terminer en 2020 (entrée de la bibliothèque, hangar de stockage aux ateliers municipaux, restructuration de la mairie et construction d'une annexe), et un autre grand projet va démarrer en 2020 avec la création d'un accueil périscolaire pour les 3-6 ans, qui répond à une forte demande des habitants.

La période très compliquée liée à l'état d'urgence sanitaire vécue entre mi-mars et mi-mai incite à rester vigilant et demandera des ajustements financiers, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.



**Eric HOFFSTETTER**

**Maire de Gries**